



Règlement Belgian Cup 2016 **(mise à jour 03/2016)**

Conditions de participation

Pour entrer en ligne de compte pour la Belgian Cup, les cavaliers doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre en possession d'une licence en ordre pour la saison en cours, délivrée par l'une des ligues de la F.R.B.S.E.(VLP/LEWB)
- Chaque combinaison doit avoir participé, au minimum, à 3 courses C.E.N. 80 km, ou C.E.I.* organisées en Belgique sous l'égide de la F.R.B.S.E.

Classement

Les trois meilleurs résultats de chaque combinaison sont comptabilisés pour le classement final.

Pour chaque course CEN 80 km, un maximum de 10 points peut être attribué; le vainqueur reçoit 10 points, le 2ème 9 points, le 3ème 8 points, ..., jusqu'à la 10ème combinaison qui reçoit 1 point.

Pour chaque course CEI*, un maximum de 12 points peut être attribué; le vainqueur reçoit 12 points, le 2ème 11 points, le 3ème 10 points, ..., jusqu'à la 10ème combinaison qui reçoit 3 points.

Au cas où deux ou plusieurs combinaisons totaliseraient le même nombre de points au classement final, le nombre de victoires, puis subsidiairement de 2èmes places, de 3èmes places, ... départagera les concurrents concernés.

Le classement sera tenu à jour par la Commission Endurance de la F.R.B.S.E., qui sera seule compétente pour trancher tout litige. Ses décisions seront sans appel.

Toute réclamation en rapport avec le classement doit être adressée par écrit à la F.S.B.S.E., à l'attention de Madame Silke Hamerlinck, Avenue Houba de Strooper, 156, 1020 Bruxelles (fax 02/478.11.26; e-mail : silke@equibel.be).

Prix

Les cinq premières combinaisons seront récompensées par des prix en espèces.

Le vainqueur reçoit 300 €, le 2ème 200 €, et le 3ème 150 €, le 4ème 100 € et le 5ème 75 €.

Les prix seront remis à l'occasion d'une cérémonie organisée par la Commission Endurance de la LEWB au début de la saison suivante; la date précise sera publiée ultérieurement sur le site

www.equibel.be.